

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL 30 avril 2026

Présents : Mrs VERTAURE, GUILLE, CATHEBRAS, CHEVALIER, SOULIER, Mmes DARASSE-BUCHET, ROSSO, PORTELLI, DUTERME et MILLON.

Absents : néant

Procurations : Y. FELDIS à A. VERTAURE, D. GILLES à C. SOULIER, B. SAVONET à C. DARASSE-BUCHET, A. ROUCHON à B. DUTERME, T. LANDAIS à L. MILLON.

Secrétaire : Mme DARASSE-BUCHET est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h39.

1- Approbation PV 30 mars 2026 :

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026.

2- Décisions prises par délégations :

Monsieur le Maire informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DATE	FOUNISSEUR	OBJET	MONTANT
07/04/2026	Maneko	Courroie	394.97 €
13/04/2026	Mahieu David	Installation évier cantine	770,00 €
15/04/2026	Sedi	Fournitures administratives	107.04 €
20/04/2026	3D Ouest	Maintenance logiciel enfance	985.05 €
21/04/2026	Ineo	Maintenance vidéo protection	1.743,60 €
21/04/2026	Sacpa	Fourrière animale	1.526,78 €

3- Désignation des délégués au syndicat YEUSERAIE :

Lors du conseil municipal du 30 mars ont été désignés au SIVU YEUSERAIE :

2 titulaires : Charles CATHEBRAS, Yoann FELDIS

1 suppléant : Sébastien GUILLE

Après transmission de la délibération au syndicat, celui-ci a informé qu'il fallait 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Il convient de délibérer à nouveau sur la désignation des délégués. A l'unanimité sont désignés : Charles CATHEBRAS délégué titulaire et Yoann FELDIS délégué suppléant.

4- Désignation des délégués au syndicat EPTB Gardons :

Lors du conseil municipal du 30 mars ont été désignés au syndicat EPTB Gardons :

2 titulaires : Christlène PORTELLI, Lucie MILLON

1 suppléant : Anne ROUCHON

Après transmission de la délibération à l'EPTB, celui-ci a informé que les délégués sont désignés au niveau de la CCPG. Il convient donc à la place de nommer des référents de la commune auprès de l'EPTB. A l'unanimité, Mme Christlène PORTELLI, Mme Lucie MILLON et Mme Anne ROUCHON sont désignées référents de la commune auprès de l'EPTB Gardons.

5- Désignation des membres à la CCID :

Le dossier n'étant pas finalisé à ce jour, report de ce point à la prochaine séance du conseil municipal.

6- Approbation CFU 2025 budget principal :

Le compte financier unique présente les résultats 2025 suivants :

Section de fonctionnement :

un excédent de clôture de 324.847,71 €

Section d'investissement :

un excédent de clôture de 52.881,86 €

A 15 voix pour, le conseil municipal approuve le compte financier unique 2025 de la commune.

7- Affectation des résultats 2025 budget principal :

Les résultats de l'exercice 2025 sont reportés comme suit :

001 Résultat d'investissement reporté 52.881,86 €

002 Résultat de fonctionnement reporté 324.847,71 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats telle que présentée.

8- Vote des taux d'imposition 2026 :

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes communales 2026 :

Taxe Foncière Bâtie : 43.85 %

Taxe Foncière Non Bâties : 70.17 %

Taxe d'Habitation (résidences secondaires) : 11.41 %

Il propose de fixer les taux des taxes communales pour l'année 2026 comme suit :

Taxe Foncière Bâtie : 43.85 %

Taxe Foncière Non Bâties : 70.17 %

Taxe d'Habitation (résidences secondaires) : 12.76 %

Point voté à 15 voix pour.

9- Vote du budget 2026 :

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire donne des précisions à propos de certaines prévisions budgétaires (prestations de service, charges de personnel et projet d'enlèvement des colonnes enterrées sur la place du jeu de boules notamment).

Après discussion, le budget 2026 de la commune est voté et à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à	1.094.617,81 €
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à	1.159.836,71 €
Les dépenses d'investissement s'élèvent à	230.542,13 €
Les recettes d'investissement s'élèvent à	230.542,13 €

10- Subventions 2026 versées aux associations :

Art' terre	450 €	
Bibliothèque	450 €	
La Clastre	450 €	
Le Moulin d'Auro	450 €	
La Vaquette	450 €	
La Vaquette	550 €	<i>subvention exceptionnelle entretien chemins</i>
Association sport gym	450 €	
Vivre à St Hilaire	450 €	
APE	700 €	
L'Ouzilhan	1.950 €	<i>subvention annuelle 450 € ; fête votive 1.500 €</i>
Seconde parallèle	450 €	
Courir avec Sarah	450 €	
Tous ensemble	450 €	
Les Tartuffes à 4 roues	450 €	
Roulades et galipettes	450 €	
Resto du cœur	500 €	
Tous en scène	450 €	
Mémoire et patrimoine	450 €	
TOTAL	10.000 €	

Ces montants sont approuvés par le conseil municipal à l'unanimité. Il est précisé que le montant de la subvention 2026 est le maximum qui pourra être versé si l'association remplit les conditions d'octroi des subventions communales.

11- Fongibilité des crédits :

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à procéder, à compter de l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Point voté à l'unanimité.

12- Approbation CFU 2025 budget assainissement :

Le compte financier unique laisse apparaître :

un excédent de fonctionnement de 117.849,52 €

et un excédent d'investissement de 15.274,88 €

A 15 voix pour, le conseil municipal approuve le compte financier unique 2025 du budget du service assainissement.

13- Affectation résultat 2025 budget assainissement :

Les résultats de l'exercice 2025 sont reportés comme suit :

001 Excédent d'investissement 15.274,88 €

002 Résultat de fonctionnement reporté 117.849,52 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats telle que présentée.

14- Vote budget 2026 service assainissement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 73.271,00 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 163.897,52 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 85.398,00 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 85.545,88 €

A 15 voix pour le budget 2026 du service assainissement est voté.

L'ordre du jour épuisé,

La séance est levée à 19h34